

Rapport annuel

2009

UK·CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Rapport annuel

2009

SUK · CUS

Schweizerische Universitätskonferenz
Conférence universitaire suisse
Conferenza universitaria svizzera

Conférence universitaire suisse

La présidente 2008–2009:

Regine Aepli

Conseillère d'Etat

La secrétaire générale:

Dr. Martina Weiss

ISSN 1663-3024

Sennweg 2, Case postale 576, 3000 Berne 9

Téléphone: 031 306 60 60, Fax: 031 306 60 70

e-mail: cus@cus.ch, www.cus.ch

Table des matières

Avant-propos	5	1.15 Bureau des Constructions Universitaires (BCU)	18
1 Rapport d'activité	7	1.16 Elections	18
1.1 Loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)	7	1.17 Divers	19
1.2 Contributions liées à des projets: rapport final sur l'évaluation des projets de coopération et d'innovation 2004–2007; fin du controlling	8	2 Publications	21
1.3 Projets de coopération et d'innovation 2008–2011	9	3 Finances	23
1.4 Contributions liées à des projets: procédure pour la période FRI 2012	10	3.1 Comptes annuels 2009	23
1.5 Projets de la CRUS sur le remaniement et le développement des portefeuilles	10	3.2 Bilan au 31 décembre 2009	25
1.6 Planification stratégique 2012 / 2013–2016 de la CRUS	11	3.3 Budget 2010	26
1.7 Besoin de places d'études en médecine humaine	11	4 Organes et représentations de la CUS	29
1.8 Procédure d'admission en médecine 2009	12	4.1 Membres de la CUS et de ses commissions ainsi que collaboratrices du Secrétariat général	29
1.9 Accréditation et assurance qualité	13	4.2 Représentations de la CUS dans d'autres organes (état au 31.12.2009)	32
1.10 Comptabilité analytique	15	Annexes	
1.11 Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)	15	I Contributions liées à des projets 2008–2012: tableau synoptique des finances, état à la fin 2009	37
1.12 Subventions de base	16	II Chap. 4.3.3. du Modèle de comptabilité analytique	45
1.13 Consultations	17		
1.14 Programme fédéral Egalité des chances	17		

Après une longue attente et beaucoup de travail, il est enfin prêt: le message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) a été adopté par le Conseil fédéral et transmis aux Chambres fédérales à la fin mai 2009. En août, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats est entrée en matière sur le projet de LAHE, chargeant une sous-commission d'examiner en détail le texte de la nouvelle loi. Le rapport de cette sous-commission est attendu pour le printemps 2010. C'est alors seulement qu'il sera possible de se faire une idée des prochaines échéances du projet.

En avril 2009, la CUS a pris acte du projet de la Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) pour la planification stratégique 2012–2016. A la fin de l'année, la CRUS a présenté une version remaniée de ce projet dont la CUS débattera au début 2010.

Durant l'année de référence, la CUS a également traité différents aspects de l'instrument «projets de coopération et d'innovation» (PCI). D'une part, en janvier et en avril 2009, elle a accepté, sur proposition de la CRUS, d'allouer un montant total de plus de 32 millions de francs à six projets de coopération et d'innovation visant au remaniement et au développement des portefeuilles des universités suisses; ce faisant, elle a épuisé les

contributions liées à des projets de la période de subventionnement 2008–2011. D'autre part, elle s'est penchée sur l'objectif stratégique de l'instrument PCI. Ainsi, se fondant sur l'évaluation de la période 2004–2007, elle a formulé, en collaboration avec les partenaires institutionnels concernés, des propositions concrètes concernant l'orientation et la mise en oeuvre des PCI; il s'agira du reste de l'un des thèmes de sa Conférence annuelle, au début 2010.

Toutes les activités que la CUS a menées en 2009 n'auraient pas pu l'être sans le concours efficace et constructif des collaborateurs de nos organisations partenaires ainsi que de ceux des services fédéraux et cantonaux. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre profonde gratitude. Dans ce contexte, nous aimerions remercier tout particulièrement le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), le Conseil des EPF, les directions cantonales de l'instruction publique de nos membres, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), la CRUS ainsi que les organes des hautes écoles spécialisées et leurs conférences des recteurs.

CONFERENCE UNIVERSITAIRE SUISSE

Regine Aepli
Présidente

Martina Weiss
Secrétaire générale

1 Rapport d'activité

1.1 Loi sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)

Le projet de message relatif à la LAHE a été envoyé en consultation auprès des offices à la mi-février de l'année de référence. Puis, le 29 mai 2009, après avoir procédé aux derniers remaniements consécutifs à cette consultation, le Conseil fédéral a soumis son message au Parlement.

Le 25 juin 2009, la CUS a consacré la première partie de sa Conférence annuelle à la LAHE. Intitulée «Délibérations des Chambres fédérales concernant la LAHE; accompagnement politique par la CUS et par le Conseil des hautes écoles spécialisées», cette partie fut l'occasion d'avoir un échange ouvert sur les points principaux de la LAHE ainsi que sur les attentes et les craintes des différentes institutions concernées à son égard. Pour permettre aux Chambres fédérales de faire entendre leur voix, en particulier pour qu'elles puissent faire part de leur position et de leurs critiques envers le projet de loi, deux représentants de la Commission parlementaire de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) avaient également été invités à participer à ces débats.

Parmi les différents points qui ont été cités comme pouvant donner lieu à des discussions lors des délibérations parlementaires, il y avait notamment:

- la structure des nouveaux organes et la question de savoir s'ils seront à même de remplir les attentes placées en eux;
- la modification du statut des hautes écoles spécialisées en cas de renonciation à la distinction entre la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) et la loi fédérale sur l'aide aux universités et la coopération dans le domaine des hautes écoles (LAU);
- la position des EPF;
- le financement des hautes écoles;
- le statut des hautes écoles pédagogiques;
- l'importance et le déroulement de la procédure de planification;
- la représentation des milieux économiques dans les organes de décision;
- les instruments de collaboration que sont le Concordat intercantonal et la Convention de coopération ainsi que la question de savoir si les cantons parviendront à se mettre d'accord ou si la Confédération devra intervenir de manière plus dirigiste.

Les collectivités cantonales responsables des hautes écoles sont surtout préoccupées par le fait qu'elles devront céder une partie de leurs compétences à la Confédération et une autre à l'ensemble des cantons.

Le 2 juillet, la CSEC du Conseil des Etats (CSEC-E) a entendu plusieurs représentants des institutions et des organisations concernées par le projet de loi. La CUS était représentée à cette audition par sa présidente et sa secrétaire générale. Le 27 août, la CSEC-E a décidé à l'unanimité d'entrer en matière sur le projet, rejetant une proposition de renvoi au Conseil fédéral. Elle a en outre institué une sous-commission pour procéder à l'examen du projet article par article, en la chargeant de présenter un rapport sur son travail en janvier 2010. En novembre, la présidente et la secrétaire générale de la CUS ont participé à une séance de cette sous-commission.

1.2 Contributions liées à des projets: rapport final sur l'évaluation des projets de coopération et d'innovation 2004-2007; fin du controlling

L'ordonnance relative à la loi sur l'aide aux universités prévoit que les projets de coopération et d'innovation (PCI) font l'objet d'une évaluation au terme de chaque période de subventionnement. Pour la période 2004–2007, le mandat de procéder à une telle évaluation a été confié au professeur Jean-Philippe Leresche, de l'Université de Lausanne. Il en est résulté un bilan globalement positif; cer-

tains points faibles de l'instrument PCI, qu'il s'agit de prendre au sérieux, ont néanmoins été mis en évidence.

Il est ainsi apparu que les projets ont eu des modes d'organisation très hétérogènes et qu'ils ont également poursuivi des objectifs très différents. De manière générale, ces objectifs – que les projets s'étaient fixés *eux-mêmes* – ont été largement atteints. Toutefois, les projets ont aussi été confrontés à des difficultés liées aux procédures administratives d'engagement du personnel, à l'harmonisation asynchrone des nouveaux cursus selon le processus de Bologne et à la collaboration transfrontalière.

Pour ce qui est de l'efficacité de l'instrument à proprement parler, l'évaluation a porté sur la question de savoir si, et le cas échéant dans quelle mesure, les projets ont pu atteindre les objectifs qui leur avaient été assignés *par la CUS*. L'instrument PCI s'est avéré «plutôt efficace» en ce qui concerne la restructuration organisationnelle des hautes écoles, ainsi que dans le renforcement de l'intérêt scientifique pour les domaines soutenus. La mise en réseau et la coopération interinstitutionnelle se sont par ailleurs révélées favorisées par les PCI, de même que l'émergence de nouvelles compétences, le transfert de connaissances et la promotion de la relève. Cependant, l'instrument PCI n'assure pas en lui-même la priorisation des projets au sein des universités ni nécessairement leur pérennité. A noter en outre que la restructuration des hautes écoles demeure dépendante du suivi des acteurs politiques concernés.

Le rapport d'évaluation recommande en conclusion de redéfinir et de préciser le but principal de l'instrument PCI, de clarifier les compétences des différents organes (CUS, SER) et de formuler des critères de sélection en adéquation avec les objectifs politiques de la CUS.

La CUS a pris acte de ce rapport lors de sa séance du 29 janvier 2009 et en a autorisé la publication en versions papier et électronique (sur son site internet). De plus, elle a chargé son Secrétariat général de constituer un groupe de travail aux fins d'élaborer des propositions permettant d'établir si et comment les recommandations formulées dans le rapport pour les périodes FRI 2012 et 2013–2016 pouvaient être mises en oeuvre. Un groupe de travail comprenant des représentants du SER, de l'OFFT, du Conseil des EPF, du FNS et des cantons a dès lors été mis sur pied. Pour les contributions liées à des projets de la période FRI 2012, une décision sur la procédure à suivre a déjà été prise par la CUS en automne 2009 (cf. ch. 1.4). Pour ce qui est des PCI à partir de 2013, les propositions correspondantes du groupe de travail seront discutées lors de la Conférence annuelle de la CUS, en janvier 2010.

En automne de l'année de référence, la CUS a de surcroît été informée par le SER que le controlling des contributions liées à des projets de la période 2004–2007 avait pu être effectué et achevé pour tous les projets. Le SER a également précisé qu'un montant de 1'312'626 CHF avait été remboursé à titre de fonds non utilisés par les projets qui avaient pris fin à la mi-2008.

1.3 Projets de coopération et d'innovation 2008–2011

Durant l'année de référence, plusieurs décisions ont été prises concernant les projets de coopération et d'innovation en cours de réalisation pendant la période 2008–2011.

- prolongation du projet B-06 «Coûts de la formation et de la recherche académique médicales dans les hôpitaux universitaires» jusqu'au 30 juin 2010.
- allocation financière du solde des initiatives pour le projet B-05 «Mesurer les performances de la recherche».
- modification du plan financier des projets C-15 «Particle Physics in the LHC Era», C-05 «Educational Landscape in Psychology (EduLaP)» et P-03 «Partenariat en théologie protestante et sciences des religions des Universités du Triangle Azur».

Dans son premier rapport intermédiaire transmis en septembre 2009, la CRUS a décrit l'état d'avancement du sous-projet B-04a «Adaptation de la statistique des étudiants au système de Bologne», les premiers choix méthodologiques et les adaptations nécessaires en termes de déroulement et de calendrier. Sur cette base, la CUS a approuvé le passage de témoin à l'OFS dès le 1^{er} janvier 2012 pour un achèvement de la phase pilote prévu en 2013.

Dans le cadre du projet B-02 «AAA / Switch» la CUS a approuvé le financement de neuf projets sélectionnés par Switch après une mise au concours.

1.4 Contributions liées à des projets: procédure pour la période FRI 2012

Aussitôt après l'évaluation des projets de coopération et d'innovation 2004–2007, un groupe de travail a été institué pour élaborer des propositions permettant d'établir si et comment les propositions formulées dans le rapport final pouvaient être mises en oeuvre durant les périodes FRI 2012 et 2013–2016 (pour les détails, cf. ch. 1.2).

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2009, la CUS a décidé qu'aucun nouveau PCI ne démarrera durant la période 2012 et, par conséquent, qu'aucune mise au concours ne sera publiée cette année-là. La prochaine mise au concours sera fixée pour la période 2013–2016.

Les fonds que le Parlement allouera à des contributions liées à des projets pour 2012 devront au surplus être utilisés de manière ciblée et selon les priorités stratégiques de la CUS. Les projets de la période de subventionnement 2008–2011 qui sont en cours peuvent demander leur prolongation sans coût supplémentaire jusqu'à la fin 2012. Certains projets ont également la possibilité de demander, à des conditions déterminées, des moyens supplémentaires pour 2012. A la mi-octobre 2009, toutes

les directions de projet ont été informées de la décision prise par la CUS au début du mois. Le délai de dépôt des demandes correspondantes a été fixé au 1^{er} avril 2010.

1.5 Projets de la CRUS sur le remaniement et le développement des portefeuilles

En 2007, la CUS avait mandaté la CRUS pour élaborer un concept en vue de promouvoir, dans le cadre des projets de coopération et d'innovation 2008–2011, des remaniements de portefeuilles des hautes écoles suisses, tout en préservant la diversité de l'offre d'enseignement et de la recherche. Ce processus est arrivé à son terme avec la sélection de six projets par la CRUS et leur financement par la CUS pour un montant total de 32 millions de francs.

- Le projet P-01 «BIO BEFRI – Portfolio-Optimierung Biologie Bern-Freiburg» a pour objectif un remaniement coordonné des portefeuilles dans les domaines de la biologie et de la biologie cellulaire des Universités de Fribourg et de Berne.
- Le projet P-02 «Centre de droit des migrations» vise à renforcer les activités relatives au domaine du droit des migrations qui existent dans les Universités de Berne, de Fribourg et de Neuchâtel, à mettre ces activités en réseau et à profiter des synergies résultant de la coopération ainsi instituée.

- La collaboration entre les universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel se renforce avec le projet P-03 «Partenariat en théologie protestante et sciences des religions des universités du Triangle AZUR», qui comprend l’harmonisation de l’enseignement de niveau bachelor, l’intégration de la dimension de la recherche dans la collaboration et l’extension du périmètre aux sciences des religions.
- Le projet P-04 «Swiss Plant Science Web» entend étendre à toute la Suisse la collaboration dans le domaine des sciences des plantes, en se fondant sur le modèle du «Zurich-Basel Plant Science Center». Il s’agit de développer une stratégie commune en matière de recherche, d’enseignement, de planification des successions professorales et de relations publiques.
- Le projet P-05 «A Swiss Platform for High-Performance and High Productivity Computing (HP2C)» a pour objectif de développer un programme de recherche national et un réseau d’utilisateurs pour le calcul à très hautes performances.
- Le projet P-06 «AGROVET-STRICKHOF – Translational Research Center» vise à mettre sur pied, en collaboration avec différents partenaires zurichois et bernois, un vaste centre de compétence pour la recherche et l’enseignement dans le domaine de la «production d’aliments sains avec des animaux sains et du contrôle de l’ensemble de la chaîne alimentaire».

1.6 Planification stratégique 2012 / 2013–2016 de la CRUS

La Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires prévoit que la CRUS élabore la planification universitaire à l’intention de la CUS et selon ses directives. Pour la période 2012–2015, les travaux ont débuté en 2007 déjà.

Au printemps 2009, le Conseil fédéral a décidé de repousser d’une année les périodes FRI qui avaient été fixées jusqu’ici. La présidence de la CUS a jugé préférable que la planification de la CRUS englobe toute la période 2012–2016 et que le message intermédiaire de 2012 ne soit pas traité à part.

En avril 2009, la CUS a invité la CRUS à remanier, sur la base de sa prise de position, la version préliminaire de la planification transmise fin 2008 et à lui soumettre, d’ici la fin de l’année de référence, son rapport définitif accompagné de propositions. Ce document daté du 21 décembre 2009 sera examiné première lecture en janvier 2010 et la version finale adoptée en avril 2010. Elle servira de base à la rédaction des Messages FRI 2012 et 2013–2016.

1.7 Besoin de places d’études en médecine humaine

En 2008, la CUS s’était déjà demandé si la pénurie annoncée de médecins justifiait une augmentation

du nombre de places d'études en médecine humaine. Cependant, vu la diversité des influences, des préoccupations et des incidences en cause dans ce dossier, elle n'était pas encore parvenue à formuler une recommandation à ce sujet.

En automne 2009, deux universités (Berne et Zurich) ont annoncé qu'elles allaient procéder à une nouvelle augmentation du nombre de leurs places d'études pour le semestre d'automne 2010 / 11. En 2010, les capacités d'accueil en première année dans les universités avec *numerus clausus* seront donc de 12% supérieures à celles de 2007. Durant la même période, les Universités sans *numerus clausus* de Lausanne et de Genève ont augmenté leurs capacités cliniques de 28%. Une autre augmentation est envisagée pour 2011 en tout cas. Le nombre de places d'études est dès lors en train de s'accroître progressivement; il est cependant évident que les effets de cet accroissement sur le nombre de diplômés en médecine ne se feront sentir que dans plusieurs années. A noter néanmoins qu'après avoir diminué pendant quelques années, ce nombre augmente à nouveau depuis 2007.

Considérant les augmentations dont les capacités d'études avaient déjà fait l'objet et celles qui étaient encore en perspective, la CUS a estimé à la fin de l'année que le moment n'était pas venu de recommander d'augmenter à nouveau ces capacités; à cela s'ajoutait le fait qu'elle ne disposait pas encore de données fiables lui permettant de prendre une décision en la matière. La CUS est cependant consciente du fait que le problème de la pénurie

de médecins, en particulier celui du manque de médecins de premier recours, n'est pas encore résolu. Mais elle sait également qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème de formation et que de nombreuses questions relevant de la politique de la santé y sont étroitement liées. Aussi la CUS va-t-elle continuer de se pencher, avec des experts issus du monde de la politique de la formation et de la santé, sur les questions qui se posent dans ce contexte.

1.8 Procédure d'admission en médecine 2009

Le nombre d'inscriptions aux études de médecine ne cesse d'augmenter. Une fois de plus, la CUS a donc recommandé en mars aux quatre cantons universitaires de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich de limiter l'accès aux études de médecine humaine, dentaire et vétérinaire en recourant à un test d'aptitudes (AMS). A la mi-février, 2'324 candidats aux études de médecine humaine s'étaient annoncés, pour un total de 603 places disponibles dans les universités de ces quatre cantons. Finalement, ils ont été 1'664 à passer le test d'aptitudes. Toujours à la mi-février, 371 personnes voulaient entreprendre des études de médecine vétérinaire aux Universités de Berne et de Zurich qui disposaient de 150 places d'études en tout; 281 d'entre elles ont passé le test d'aptitudes. Enfin, pour 142 places d'études disponibles en médecine dentaire, le nombre de candidats inscrits en février était de 239; 174 d'entre eux ont passé le test d'aptitudes.

Le test en trois langues a eu lieu le 3 juillet 2009 sur neuf sites différents: Fribourg (français), Bâle, Berne, Coire, Lucerne, St-Gall, Suhr, Zurich (allemand) et Bellinzone (italien).

Les places d'études disponibles ont ensuite été attribuées sur la base des résultats du test d'aptitudes. Cette année, 41% des candidats aux études de médecine humaine ont obtenu une place d'études (2008: 45%), ce qui a à nouveau confirmé la tendance baissière continue, amorcée en 2003, du pourcentage des admissions. En médecine vétérinaire, 58% des candidats (2008: 60%) ont été reçus et en médecine dentaire 80% (2008: 99%).

Au reste, la CUS a pris connaissance des capacités d'accueil pour l'année académique 2010/11, les a approuvées et a défini le seuil à partir duquel il faudra organiser un test d'aptitudes en 2010 (inchangé: capacités plus 20%). Pour les études de médecine humaine 2010/11, les capacités d'accueil en première année ont été augmentées de 50 places dans les universités avec *numerus clausus*.

A l'Université de Genève, l'accès aux études de médecine n'est pas limité. Or, cette année, le nombre d'inscriptions en médecine humaine s'est accru dans une proportion largement supérieure à la moyenne. C'est pourquoi le Canton de Genève a décidé d'organiser lui aussi un test d'aptitudes dans sa Faculté de médecine en 2010; il a rendu ce test obligatoire pour tous les candidats aux études de médecine, mais a renoncé à s'en servir comme d'un instrument de sélection. Les résultats du test

permettront d'orienter les candidats quant à leurs aptitudes à suivre une formation de médecin. Ceux qui obtiendront des résultats très insuffisants se verront proposer un entretien facultatif auprès de l'Office genevois pour l'orientation professionnelle. Mais, même en cas de mauvais résultats au test, personne ne pourra être empêché d'entreprendre des études de médecine. La CUS s'est déclarée d'accord avec l'introduction d'un tel processus.

Le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) a publié en fin d'année, sous la plume de K.-D. Hänsgen et de B. Spicher, le rapport sur le test d'aptitudes 2009.

1.9 Accréditation et assurance qualité

En 2009, la CUS a accrédité l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID, Genève) en tant qu'institution universitaire. Elle a également accrédité le Master of Advanced Studies in Economia e Management sanitario e sociosanitario Net-MEGS de l'Université de la Suisse italienne (USI, Lugano) et le Master of Science in Nursing de l'«Institut für Pflegewissenschaften» de l'Université de Bâle.

Pour trois accréditations assorties de conditions, l'OAQ a vérifié si les institutions concernées avaient satisfait aux conditions fixées. Dans deux de ces cas, les conditions n'ont été remplies que partiellement au cours du délai imparti. La CUS les a dès lors

adaptées et elle a prolongé le délai fixé pour les remplir. Dans le troisième cas, l'accréditation a été révoquée, car la filière d'études en question n'était plus proposée par l'institution correspondante.

De plus, dans le cadre d'un examen préalable effectué en vertu de l'art. 16 des Directives pour l'accréditation, l'OAQ a proposé à la CUS de rejeter la demande d'accréditation concernée. Cette demande a toutefois été retirée avant que la CUS ne se prononce sur la proposition de l'OAQ. Enfin, lors d'une autre procédure d'examen préalable – pour l'heure encore pendante à l'OAQ –, un recours à l'autorité de surveillance a été déposé contre l'OAQ; ce recours, interjeté auprès de la Présidente de la CUS, est en voie d'examen.

La CUS a pris acte des rapports des experts et des rapports finaux de l'OAQ relatifs aux audits de qualité 2007/08 que l'OAQ avaient menés auprès des universités et des EPF sur mandat du SER. Conformément à l'art. 6 des Directives du 7 décembre 2006 pour l'assurance qualité dans les hautes écoles universitaires suisses (Directives pour l'assurance qualité; RS 414.205.2), elle a autorisé l'OAQ à publier ses rapports finaux sur les audits de qualité 2007/08; l'autorisation de publier ces rapports a également été accordée aux universités et aux EPF. La CUS a de surcroît rédigé une introduction qui a été publiée en même temps que les rapports finaux de l'OAQ. Quant aux rapports des experts, ils n'ont pas été publiés (art. 6 des Directives pour l'assurance qualité).

Par décision du 16 avril 2009, la CUS a adopté une révision du Règlement de l'OAQ. Cette révision visait principalement à mieux adapter le Règlement de l'OAQ aux prescriptions fédérales sur la rémunération des collaborateurs et sur le remboursement de leurs frais.

Durant l'année de référence, l'inspecteur des finances du SER a procédé à un audit financier auprès de l'OAQ. Se fondant sur les recommandations de cet inspecteur, la CUS a chargé l'OAQ de prendre différentes mesures en vue de réduire ses dépenses et d'améliorer la transparence de ses flux financiers et de son budget.

Pour donner un ancrage formel à l'engagement de l'OAQ dans différents réseaux internationaux d'assurance qualité, la CUS a pris plusieurs décisions au cours de cette année. Ainsi, elle a prié le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche de signer la demande d'adhésion de la Suisse à l'European Quality Assurance Register for Higher Education (EQAR). Le directeur de l'OAQ a pour sa part été autorisé à signer la demande d'enregistrement dans la liste des agences correspondante. L'OAQ a en outre reçu l'autorisation formelle de la CUS d'adhérer aux réseaux ENQA, ECA et INQAHE.

En avril 2009, la CUS a effectué une enquête auprès des cantons afin de connaître les conditions d'admission et de reconnaissance des institutions privées dans le domaine des hautes écoles universitaires. Tous les cantons ont participé à cette enquête, de même que la Principauté du Liechtenstein. Les

résultats obtenus ont été présentés dans un rapport interne du Secrétariat général de la CUS.

Il en ressort que dans seize cantons, les institutions universitaires privées n'ont pas besoin d'une autorisation pour exercer leur activité. Dans quatre cantons, elles doivent avoir une autorisation partielle limitée à certains aspects particuliers tels que, par exemple, le respect de critères d'ordre sanitaire. Deux cantons exigent quant à eux une autorisation globale. Par ailleurs, dans quatre cantons, la protection des appellations, renforcée par une disposition pénale, permet de procéder à un contrôle des institutions. Près de la moitié des cantons prévoient en outre une protection des titres, généralement dans leur droit pénal sur les contraventions de police. Pour ce qui est de la reconnaissance des institutions universitaires privées, elle suppose une accréditation de la CUS dans cinq cantons et, dans un canton, un label de qualité. Un seul canton prévoit une procédure indépendante de contrôle de la qualité. Quatre cantons disposent des bases légales nécessaires pour soutenir les institutions universitaires privées au moyen de contributions publiques. Enfin, les cantons ont annoncé quelque cinquante institutions privées qui se considèrent comme des universités ou comme des institutions analogues.

En 2009, deux recours contre des décisions de la CUS étaient pendants devant l'instance d'arbitrage. L'un d'entre eux ayant été rejeté, la décision de l'instance d'arbitrage est entrée en force. Quant au second recours, il n'a pas encore été tranché.

1.10 Comptabilité analytique

Les résultats de la comptabilité analytique 2007 ont été communiqués aux membres de la CUS en janvier 2009. Pour la première fois, les résultats comprenaient ceux de la médecine dentaire et vétérinaire.

Le contrôle-qualité des données 2007 effectué par l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pu mettre en évidence des différences entre hautes écoles au niveau de la définition des produits et de leur répartition sur les prestations. Suite à ce constat, un groupe de travail constitué des responsables comptabilité analytique de quelques hautes écoles et d'un représentant de l'OFS a été formé afin d'apporter des précisions et clarifications au chapitre consacré aux produits (4.3.3). La nouvelle version de ce chapitre a été approuvée par la CUS avant d'être intégrée au «Modèle de comptabilité analytique pour les institutions universitaires» dans sa version 2.3 du 1^{er} octobre 2010.

1.11 Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)

En 2008, la CUS avait formé un groupe de travail «Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)» pour examiner si l'offre de cours d'introduction centralisés aux études universitaires en Suisse et de cours de langue centralisés destinés à améliorer les connaissances dans les langues

d'enseignement universitaire correspondent à un besoin. Ce groupe de travail a adopté son rapport final à l'intention de la CUS le 21 avril 2009. Dans ce rapport, la majorité du groupe de travail a recommandé à la CUS et aux partenaires de la fondation CIUS de s'en tenir à des examens d'admission centralisés suivant le modèle de l'examen de Fribourg et de continuer à soutenir les cours préparatoires et les cours de langue des CIUS.

La CUS a discuté le rapport final au début octobre. Elle a décidé de maintenir des examens d'admission centralisés conformes au modèle de Fribourg. Par contre, elle s'est prononcée contre le maintien des cours préparatoires et des cours de langue.

Le 3 décembre 2009, les partenaires de la fondation ont pris la décision formelle de résilier l'accord du 22 janvier 1988 concernant le financement des cours préparatoires aux études universitaires en Suisse pour le 21 janvier 2012. De plus, comme les débats de la CUS avaient montré que quelques cantons souhaitaient pourtant le maintien des cours préparatoires et des cours de langue, les partenaires CIUS ont décidé que l'année scolaire 2010/2011 serait encore financée par les mêmes collectivités responsables qu'auparavant. Il s'agissait de permettre ainsi aux CIUS de trouver une autre solution pour leur avenir (sous l'égide de nouveaux partenaires). Enfin, le Conseil de fondation et la direction de l'école ont été chargés de rédiger, jusqu'à la fin mai 2010, une étude de faisabilité et de rechercher des partenaires prêts à reprendre l'activité des CIUS sous une nouvelle forme.

1.12 Subventions de base

En juillet, la CUS s'est prononcée sur une modification minimale du mode de répartition des subventions de base. Ce changement concernait les subventions versées pour la recherche, subventions qui sont calculées en tenant compte notamment des fonds et des mois / projet du FNS. La CRUS avait en effet proposé au SER que dorénavant, la collecte de ces données auprès des Pôles de recherche nationaux (PRN) prenne aussi en considération les fonds et les mois/projets des projets partiels des PRN, et non pas uniquement ceux de leur leading house. La CUS a accepté cette modification qui n'implique que de très petits changements dans la répartition des subventions de base, mais qui débouche sur un système de calcul intrinsèquement plus correct.

À la fin de l'année, le SER est revenu sur un thème qui avait déjà été discuté en 2001, à savoir celui d'une modification du système régissant le versement des subventions fédérales de base: il s'agissait d'abandonner la distinction entre année de subventionnement et année de paiement, pour passer à un système fondé sur la synchronisation des périodes de subventionnement et de paiement. La CUS s'était à l'époque opposée à un tel changement et la Confédération y avait alors renoncé.

Cette fois, la Confédération a décidé de procéder à la synchronisation durant l'«année intermédiaire» 2012. En d'autres termes, la dernière tranche du crédit cadre 2008–2011 sera versée en 2012 et la première tranche du crédit cadre 2013–2016 en

2013. La CUS a pris acte de ce changement de système et prié ses membres de prendre les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires; en effet, selon le type de comptabilisation dont sont dotés les cantons, ce changement de système pourrait entraîner de graves problèmes.

1.13 Consultations

L'année passée, la CUS a été consultée à trois reprises pour donner son avis sur des interventions de parlementaires fédéraux.

Consultée sur l'initiative parlementaire du conseiller national Jacques Neiryck (VD) proposant de modifier des dispositions de la loi sur les étrangers portant sur l'admission des étrangers diplômés d'une haute école suisse, la CUS en a donné une appréciation globalement positive. A ses yeux, une certaine prudence n'était de mise que pour les diplômés issus de pays en voie de développement, afin de ne pas priver ces pays de leur matière grise.

D'ailleurs, le Secrétariat général de la CUS a été sollicité pour donner son avis sur un postulat de l'ancien conseiller aux Etats Carlo Schmid (AI). Il demandait au Conseil fédéral de rédiger un rapport sur la création d'un espace de formation uniforme pour toute la Suisse placé sous la souveraineté de la Confédération et regroupant l'ensemble des niveaux de la formation. Le Secrétariat général a pu formuler ses remarques qui ont été prises en

compte par le SER pour la rédaction de la réponse du Conseil fédéral.

Par le biais d'un postulat puis d'une interpellation, le conseiller national Hugues Hiltpold (GE) a demandé la mise sur pied d'une filière de formation pour les imams en Suisse. Jugeant que cette problématique relevait en premier lieu de la compétence des cantons et des universités, le Conseil fédéral a transmis la question à la CUS par l'intermédiaire du SER. En vertu de la séparation entre l'Eglise et l'Etat et de l'autonomie des universités, la CUS a jugé qu'elle n'est pas compétente pour se prononcer et a retourné la question au SER.

1.14 Programme fédéral Egalité des chances

Au début 2009, la CUS a pris connaissance du rapport d'évaluation sur le programme fédéral Egalité des chances 2000–2007 et elle en a approuvé la publication. Ce rapport a paru au milieu de l'année dans la série de publications du SER. Peu de temps après, la Direction du programme et le secrétaire général de la CRUS ont confié au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS), sis à Berne, le mandat d'évaluer la troisième phase du programme (2008–2011).

Le programme s'est par ailleurs poursuivi conformément à son plan d'exécution. En octobre, la CUS a approuvé la répartition des primes d'incitation 2009 allouées au module 1 (professeures). Puis, à la fin

de l'année, la Direction du programme a soumis à la CUS les projets sélectionnés à la suite du second appel à propositions lancé en faveur du module 2 (encouragement de la relève). La CUS a accepté de soutenir les 21 projets qui lui étaient présentés pour les années 2010/2011, leur octroyant un montant total de 1'716'508 francs.

1.15 Bureau des Constructions Universitaires (BCU)

Une fois encore, l'année 2009 a été consacrée principalement au relevé des surfaces prévu pour les universités et les deux EPF. Après qu'un groupe de travail du BCU eut élaboré le nouveau manuel pour l'«Inventaire des surfaces des Universités et des Ecoles polytechniques Fédérales», celui-ci a été adopté par la CUS en janvier 2009. Les universités et les EPF ont livré les données relatives à leurs surfaces (état au 31.12.2008) au Secrétariat général jusqu'à la fin 2009; l'établissement de l'inventaire des surfaces 2008 a donc pu démarrer.

Le BCU a également traité des nouveaux forfaits basés sur les coûts des surfaces servant au calcul des contributions fédérales pour les constructions. Conformément à l'art. 24, al. 3, de l'Ordonnance relative à la LAU, ceux-ci doivent en effet être revus périodiquement à partir de données empiriques. Les forfaits révisés ont été adoptés en mars par la Conférence en matière de subventions des constructions; le BCU les a ensuite soumis à la CUS qui les a approuvés en avril.

Le BCU s'est en outre prononcé par voie de correspondance sur la demande de subventions pour des constructions déposée par le Canton de Vaud sous le titre «Université de Lausanne, Faculté des sciences humaines et environnementales: achat et transformation du bâtiment Mouline (usine Leu)». Il a proposé à la CUS d'approuver cette demande, à la condition toutefois que le projet soit retravaillé sur plusieurs points déterminés, sous la houlette de l'un des membres du BCU. La CUS a suivi cette recommandation.

1.16 Elections

Le mandat confié à la conseillère d'Etat Regine Aepli, présidente de la CUS, s'est achevé à la fin 2009. Durant deux périodes de deux ans (mai 2005–avril 2007, janvier 2008–décembre 2009), Madame Aepli a déployé beaucoup d'énergie à la tête de la CUS, s'acquittant toujours de sa tâche avec une compétence exceptionnelle. La CUS tient à la remercier une fois encore pour son engagement constant en faveur de la politique universitaire suisse.

En octobre, la CUS a élu son nouveau président pour 2010/2011 en la personne du conseiller d'Etat Bernhard Pulver, directeur de l'Instruction publique du Canton de Berne. Elle a par ailleurs réélu le secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio, représentant de la Confédération, à sa vice-présidence.

Le 3 décembre 2009, la CUS a élu Christoph Grolimund au poste de directeur de l'OAQ, en remplacement de Rolf Heusser, directeur sortant. Monsieur Grolimund entrera en fonction le 1^{er} mai 2010. Depuis octobre 2009, la direction ad interim de l'OAQ est assurée par Paul-Erich Zinsli.

Lors de sa séance du 16 avril 2009, la CUS a renouvelé les membres du Conseil scientifique de l'OAQ pour la période du 1^{er} août 2009 au 31 décembre 2011; elle a élu à cette fin les personnes suivantes:

- Mme la professeure Andrea Schenker-Wicki (présidente);
- Mme la professeure Bernadette Charlier;
- M. Pdraig Walsh;
- M. le professeur Reinhold R. Grimm;
- Mme Andrée Sursock.

Eu égard à la probable entrée en vigueur de la nouvelle LAHE le 1^{er} janvier 2012, cette élection a été prévue non pas pour une durée de quatre ans, mais pour une période s'étendant seulement jusqu'au 31 décembre 2011. Si l'entrée en vigueur de la LAHE devait être reportée, cette période serait encore prolongée en conséquence.

Le 29 janvier 2009, la CUS a par ailleurs élu le professeur Dominique Arlettaz, recteur de l'Université de Lausanne et à l'époque président de la Conférence pour la médecine universitaire de la CRUS, pour la représenter au sein du nouvel organe de décision de la Conférence des directeurs cantonaux de la

santé institué pour assurer la coordination de la médecine hautement spécialisée; la CUS est en effet hôte permanent de cet organe.

A la suite de différents retraits, la CUS a élu trois nouveaux membres du BCU au cours de l'année de référence:

- Monsieur Philippe Béguelin, spécialiste des constructions universitaires, en tant que représentant de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie; (OFFT);
- Monsieur Rudolf Trachsel, en qualité d'architecte indépendant;
- Madame Rafaela Fux, cheffe de projet au Service des affaires immobilières du Canton de Lucerne, en tant que représentante de ce canton.

1.17 Divers

Le 3 décembre 2009, la CUS a adopté une modification de l'art. 5 de son Règlement. En effet, comme il s'était avéré par le passé qu'il n'était pas toujours nécessaire que la CUS se réunisse quatre fois par année, l'art. 5, al. 1^{er}, de son Règlement a été adapté en conséquence; désormais, cette disposition a donc la teneur suivante: «en règle générale, la CUS tient au moins quatre séances par année».

2 Publications

- CUS-INFO n^{os} 1-4/09 (f, all.)
- Conférence universitaire suisse: rapport annuel 2008 (f, all.)
- Jean-Philippe Leresche et al.: Evaluation de l'instrument «Projets de coopération et d'innovation» (2004–2007). Rapport final, Lausanne, novembre 2008 (publié en 2009, f avec résumé en all.)
- Christine Spreyermann, Christine Rothmayr: Evaluation du programme fédéral «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités». Rapport sur les résultats et les effets du programme pour la période 2000–2007, Berne, septembre 2008 (publié en 2009 comme «Dossier SER», f, all.)
- Modèle de comptabilité analytique pour les institutions universitaires, version 2.3 du 1^{er} octobre 2009, remplace la version 2.2 du 31 décembre 2007 (f, all.; publié sur Internet à l'adresse http://www.cus.ch/wFranzoesisch/publikationen/Kostenrechnung/MCA_2.3_f.pdf)
- UNI/EPF. Inventaire des surfaces des Universités et des Ecoles Polytechniques Fédérales. Manuel, 16 novembre 2008 (f, all.; publié 2009 sur Internet à l'adresse http://www.cus.ch/wFranzoesisch/portrait/organe/3.o.Manuel-IS-340-08-f_Anh6_neu_6.10.09.pdf)

3 Finances

3.1 Comptes annuels 2009

Dépenses CUS	Budget 2009	Dépenses 2009
Dépenses pour le personnel (Salaires, assurances pour le personnel, contributions Publica)	1'120'000.-	1'142'749.50
Dépenses d'exploitation (loyer, matériel, téléphone, électricité, frais, mobilier, installations, TED)	415'000.-	266'456.65
Projets, expertises, conférences, commissions (projets et expertises, CUS et conférence annuelle, BCU, autres)	95'000.-	75'006.15
Divers et imprévus	15'000.-	.-
TOTAL	1'645'000.-	1'484'212.30

Tableau synoptique des dépenses

Doit		Avoir	
Dépenses CUS	1'484'212.30	Participation cantons	800'000.-
		Participation Confédération	800'000.-
		Recettes et remboursements	44'364.85
		Intérêts comptes courants et banque	4'481.69
Contributions pour CIUS	759'785.00	Contributions des cantons pour CIUS	827'650.15
Solde compensatoire financement de projets Cantons	71'923.35	Solde compensatoire financement de projets Confédération	.-
Remboursement Confédération	80'288.02		
Remboursement Cantons	80'288.02		
Total Doit	2'476'496.69	Total Avoir	2'476'496.69

3.2 Bilan au 31 décembre 2009

Actif		Passif	
Caisse	700.-	Créditeurs	52'057.05
Compte CUS UBS	113'650.48	Excédents cantons univ. 2009	80'288.02
Compte CUS Postfinance	100'181.00	Excédent Confédération 2009	80'288.02
Compte cantons univ. BCBE	666'862.56	Avoir cantons univ. BCBE	688'184.74
Compte CIUS BCBE	83'914.23	Avoir cantons CIUS BCBE	84'064.34
Avoir impôt anticipé	1'723.50		
Actifs transitoires	29'313.40	Passif transitoires / Provisions à court terme	31'463.00
Total Actif	996'345.17	Total Passif	996'345.17

La valeur d'assurance de l'inventaire se monte à:

- biens meubles 343'300.-
- équipements électroniques 100'000.-

3.3 Budget 2010

Dépenses pour le personnel	1'190'000.-
-----------------------------------	-------------

(Salaires, déductions sociales, contributions Publica)

Dépenses d'exploitation	365'000.-
--------------------------------	-----------

(Loyer, dépenses de secrétariat, mobilier, appareils, TED)

Projets, expertises, conférences, commissions et groupes de travail	80'000.-
--	----------

Divers et imprévus	10'000.-
---------------------------	----------

TOTAL BUDGET	1'645'000.-
---------------------	--------------------

./ Recettes par sous-location et divers	-45'000.-
--	------------------

TOTAL BUDGET 2009	1'600'000.-
--------------------------	--------------------

Contributions Confédération	800'000.-
-----------------------------	-----------

Contributions cantons	800'000.-
-----------------------	-----------

4 Organes et représentations de la CUS

4.1 Membres de la CUS et de ses commissions ainsi que collaboratrices du secrétariat général

Conférence universitaire suisse

Membres:

Regine Aeppli, conseillère d'Etat, présidente (ZH)
Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'Etat,
vice-président (SER)
Josef Arnold, conseiller d'Etat (UR)
Charles Beer, conseiller d'Etat (GE)
Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR)
Christoph Eymann, conseiller d'Etat (BS)
Gabriele Gendotti, conseiller d'Etat (TI)
Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat (NE)
(dès le 26.5.)
Rainer Huber, conseiller d'Etat (AG)
(jusqu'au 31.3.)
Alex Hürzeler, conseiller d'Etat (AG) (dès le 1.4.)
Stefan Kölliker, conseiller d'Etat (SG)
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat (VD)
Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat (NE)
(jusqu'au 25.5.)
Bernhard Pulver, conseiller d'Etat (BE)
Fritz Schiesser (Conseil des EPF)
Anton Schwingruber, conseiller d'Etat (LU)

Hôtes permanents:

Madeleine Salzmann (CDIP)
Urs Wüthrich-Pelloli, conseiller d'Etat (BL)

Membres avec voix consultative:

Antonio Loprieno, recteur (CRUS)
Ursula Renold (OFFT)
Silvia Studinger (SER)
Martina Weiss, secrétaire générale

Secrétariat général:

Gerda Burkhard
Valérie Clerc Borel
Andrea Stegmann
Ariane Studer

*Séances: 29 janvier, 16 avril, 25 juin, 1^{er} octobre,
3 décembre*

Conférence des chefs de service des affaires universitaires

Membres:

Martina Weiss, présidente
Rolf Bereuter (SG)
Sebastian Brändli (ZH)
Christoph Grolimund (ETH-Rat)
Alexander Hofmann (AG)
Peter Horat (UR) (dès le 4.9.)
Philippe Jeanneret (NE) (jusqu'au 31.10.)
Jakob Locher (BE)
Karin Pauleweit (LU)
Michel Rochat (VD)
Joakim Rüegger (BS)
Sandro Rusconi, professeur (TI)
Silvia Studinger (SER)
Barbara Vauthey Widmer (FR)
Ivana Vrbica (GE)
Philippe Willi (NE) (dès le 1.11.)

Hôte permanent:

Anja Huovinen (BL)

Secrétariat général:

Gerda Burkhard
Valérie Clerc Borel
Andrea Stegmann
Ariane Studer

*Séances: 13 mars, 29 mai, 4 septembre,
6 novembre*

Bureau des constructions universitaires

Membres:

Markus Weibel, président (ZH)
Philippe Béguelin (OFFT)
Marc-Henri Collomb (TI)
Richard de Senarclens (GE)
Philippe Donner (NE)
Hugo Fuhrer (BE)
Rafaëla Fux (LU) (dès le 16.4.)
Markus Heggli (LU) (jusqu'au 15.4.)
Paul Lagast (FR)
Jean-Pierre Mathez (VD)
Maria Mohl (Conseil des EPF)
Rumjana Ribarov (BS)
Heinrich Rüdlinger (SG)
Andreas Saurer (OFCL)
Rudolf Trachsel (architecte indépendant)
Werner Vetter (architecte indépendant)
Urs Zemp (SER)

Hôtes:

Nathalie Fragnière (SER) (dès le 10.3.)
Karin Gallati Baldy (OFCL)
Raymond Werlen (CRUS)

Secrétariat général:

Ariane Studer

Séance: 10 mars

Groupe de travail Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)

Membres:

Martina Weiss, Présidente (CUS)
Olivier Brighenti (SER)
Isabella Brunelli (SER)
Michael Dischl (ZH)
Andreas Hirschi (CDIP)
Max Küchler, professeur
(Conseil de fondation CIUS)
Catherine Ollyo (CRUS)
Mathias Stauffacher (CRUS)
Barbara Vauthey Widmer (FR)
Hans-Kaspar von Matt (KFH)
Johanna Ziberi (Conseil de fondation CIUS)
Manfred Zimmermann (CIUS)

Secrétariat général:

Andrea Stegmann

Séances: 27 mars, 20 avril

Instance d'arbitrage selon l'art. 9 de la convention de coopération

Membres:

Gustavo Scartazzini, professeur, président
Jean-Nicolas Druey, professeur
Pierre Widmer, professeur

Secrétariat général (état au 31.12.2009)

Martina Weiss, secrétaire générale
Gerda Burkhard, secrétaire générale adjointe (80%)
Sibylle Angeli, secrétariat (80%)
Katja Calderaro Maisano, secrétariat
Valérie Clerc Borel, collaboratrice scientifique (80%)
Andrea Stegmann, avocate, collaboratrice juridique (80%)
Ariane Studer, collaboratrice scientifique (80%)
Carola Studer, secrétariat (40%)
Christine Voirol-Hauser, traductrice (40%)

4.2 Représentations de la CUS dans d'autres organes (état au 31.12.2009)

Comité de pilotage politique «Paysage des hautes écoles»

- Regine Aeppli, conseillère d'Etat, présidente de la CUS
- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Groupe de travail Confédération-cantons «Paysage des hautes écoles»

- Regine Aeppli, conseillère d'Etat, présidente de la CUS
- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS

Organe de coordination «Paysage des hautes écoles»

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS

Conseil des hautes écoles spécialisées de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP)

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Commission de l'accord intercantonal universitaire (AIU) de la CDIP

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (hôte)

Groupe d'experts «Education et science» de l'Office fédéral de la statistique (OFS)

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS

Comité de pilotage «Indicateurs de coûts dans les hautes écoles universitaires»

- Valérie Clerc Borel, collaboratrice scientifique à la CUS

Groupe d'accompagnement politique des hautes écoles «Adaptation de la statistique des étudiants au système de Bologne»

- Valérie Clerc Borel, collaboratrice scientifique à la CUS

Comité de pilotage «Coûts de l'enseignement et de la recherche académiques médicales dans les hôpitaux universitaires» de l'OFS

- Valérie Clerc Borel, collaboratrice scientifique à la CUS

Groupe d'accompagnement «Coûts de l'enseignement et de la recherche académiques médicales dans les hôpitaux universitaires» de l'OFS

- Elias Köchli, ancien président du Comité de pilotage Comptabilité analytique

Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO)

- Jakob Locher, chef de l'Office de l'enseignement supérieur à la Direction de l'instruction publique du Canton de Berne

Commission interfacultés médicale suisse (CIMS)

- Gerda Burkhard, secrétaire générale adjointe de la CUS

Organe de décision de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) de la CDS

- Dominique Arlettaz, professeur, recteur de l'Université de Lausanne (hôte)

Conseil de fondation AMS du Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de Fribourg

- Martina Weiss, secrétaire générale de la CUS (présidence ex officio)

Conseil de fondation des cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS) de Fribourg

- Joakim Rüegger, chef de la Division des hautes écoles au Département de l'instruction publique du Canton de Bâle-Ville
- Barbara Vauthey Widmer, cheffe du Service des affaires universitaires à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Fribourg

Conseil de fondation SWITCH

- Valérie Clerc Borel, collaboratrice scientifique à la CUS

Annexe I

Contributions liées à des projets 2008–2012 Tableau synoptique des finances

Etat à la fin 2009

Contributions liées à des projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 alloué	2011 alloué	2012 alloué
Projets A	137'600'000	24'710'041	35'432'003	37'938'978	39'518'978	
Projets B	52'170'000	7'129'052	18'414'782	12'424'228	14'201'938	
Projets C	27'788'661	5'752'466	7'524'577	7'680'287	6'831'331	
Projets P	32'190'042		7'021'889	10'256'357	10'246'796	4'665'000
Mandats	214'500	14'500			100'000	100'000
TOTAL	249'963'203	37'606'059	68'393'251	68'299'850	70'899'043	4'765'000

Catégorie A: projets et programmes d'importance stratégique pour la Confédération

Catégorie B: projets communs associant l'ensemble des universités (à caractère stratégique ou soutenant l'infrastructure ou la gestion)

Catégorie C: projets de coopération associant plusieurs universités (propres à un domaine scientifique ou interdisciplinaires)

Catégorie P: projets pour le remaniement et le développement des portefeuilles

Liste des projets

Projets d'innovation et de coopération 2008–2012

Projets A

A-01	SystemsX.ch	SystemsX.ch
A-02	NanoTera.ch	Nano Tera.ch
A-03	Administration publique	Pôle national en administration publique
A-04	SSPH+	Swiss School of Public Health
A-05	Cinéma	Réseau Cinéma CH
A-06	IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)
A-07	Egalité des chances	Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités
A-08/	Gender Studies	Réseau Gender Studies CH
A-09		
A-10	Chiropraticiens	Formation de chiropraticiens en Suisse

Projets B

B-01	ProDoc	ProDoc ^{SNF/CRUS} : Projet commun du FNS et de la CRUS pour le soutien à la collaboration en matière de formation doctorale
B-02	AAA/SWITCH	AAA/SWITCH, e-Infrastructure for e-Science
B-03	E-lib.ch	E-lib.ch: Bibliothèque électronique suisse
B-04	Bologne	Bologne: coordination et instruments
B-05	Performances recherche	Mesurer les performances de la recherche
B-06	Coûts F+R médecine	Coûts de la formation et de la recherche académique médicales dans les hôpitaux universitaires
B-07	Système d'indicateurs	Système d'indicateurs des hautes écoles suisses

Projets d'innovation et de coopération 2008–2012

Projets C

C-01	Architecture	Coopération entre les écoles suisses en architecture
C-02	GeoNova	Geo-Nova
C-05	EduLaP	Educational Landscape Psychology (EduLaP)
C-06	Business Law	Center for Advanced Studies in European, Transnational and International Business Law
C-13	Fundamental Physics	Center for Research and Education in Fundamental Physics
C-15	Particle Physics	Swiss Center of Advanced Studies in Particle Physics in the LHC Era
C-19	Hyper-Swiss-Net	Hyper-Swiss-Net
C-20	BEFRI	Sciences BEFRI
C-29	ZRWP	Centre pour la religion, l'économie et la politique
C-30	MOVE	MOVE (Mobilité vers l'excellence)

Projets P

P-01	BIO BEFRI	BIO BEFRI – Amendement des portefeuilles en biologie Berne-Fribourg
P-02	Centre de droit	Centre de droit des migrations
P-03	Théologie	Partenariat en théologie protestante et sciences des religions des universités du Triangle AZUR
P-04	Plant Science	Swiss Plant Science Web
P-05	HP2C	A Swiss Platform for High-Performance and High Productivity Computing
P-06	AGROVET-STRICKHOF	AGROVET-STRICKHOF – Translational Research Center

Contributions liées à des projets 2008–2012

Tableau synoptique des finances

Projets d'innovation et de coopération 2008–2012

Etat à la fin 2009

Projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 alloué	2011 alloué
A-01 SystemsX.ch	50'000'000	8'000'000	13'000'000	14'000'000	15'000'000
A-02 NanoTera.ch	20'000'000	3'000'000	5'000'000	6'000'000	6'000'000
A-03 Administration publique	6'000'000	1'000'000	1'500'000	1'750'000	1'750'000
A-04 SSPH+	13'000'000	3'000'000	3'250'000	3'250'000	3'500'000
A-05 Cinéma	6'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
A-06 IHEID	20'000'000	3'670'000	4'540'000	5'500'000	6'290'000
A-07 Egalité des chances	16'000'000	3'420'041	4'722'003	4'028'978	3'828'978
A-08/Gender Studies A-09	6'000'000	1'000'000	1'750'000	1'750'000	1'500'000
A-10 Chiropraticiens	600'000	120'000	170'000	160'000	150'000
TOTAL	137'600'000	24'710'041	35'432'003	37'938'978	39'518'978

Projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 alloué	2011 alloué
B-01 ProDoc	30'000'000	2'500'000	12'000'000	6'700'000	8'800'000
B-02 AAA/SWITCH	8'000'000	1'100'000	2'300'000	2'300'000	2'300'000
B-03 E-lib.ch	7'000'000	2'007'177	1'926'657	1'694'228	1'371'938
B-04 Bologne	2'200'000	400'000	600'000	600'000	600'000
B-05 Performances recherche	4'000'000	841'875	1'158'125	1'000'000	1'000'000
B-06 Coûts F+R médecine	450'000	150'000	300'000		
B-07 Système d'indicateurs	520'000	130'000	130'000	130'000	130'000
TOTAL	52'170'000	7'129'052	18'414'782	12'424'228	14'201'938

Projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 alloué	2011 alloué
C-01 Architecture	2'000'000	300'000	700'000	700'000	300'000
C-02 GeoNova	5'000'000	1'627'000	1'410'000	1'158'000	805'000
C-05 EduLaP	1'800'000	400'000	500'000	500'000	400'000
C-06 Business Law	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
C-13 Fundamental Physics	6'036'629	1'009'991	1'702'810	1'658'892	1'664'936
C-15 Particle Physics	2'000'000	300'000	498'000	704'000	498'000
C-19 Hyper-Swiss-Net	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
C-20 BEFRI	4'954'000	1'423'000	1'176'000	1'176'000	1'179'000
C-29 ZRWP	2'998'032	392'475	637'767	883'395	1'084'395
C-30 MOVE	1'000'000	100'000	300'000	300'000	300'000
TOTAL	27'788'661	5'752'466	7'524'577	7'680'287	6'831'331

Projets	Total	2008 versé	2009 versé	2010 alloué	2011 alloué	2012 alloué
P-01 BIO BEFRI	2'202'200		857'400	667'400	677'400	
P-02 Centre de droit	2'971'842		584'489	1'181'957	1'205'396	
P-03 Théologie	4'000'000		410'000	2'010'000	1'580'000	
P-04 Plant Science	4'796'000		1'770'000	1'047'000	1'284'000	695'000
P-05 HP2C	14'420'000		3'000'000	4'000'000	4'200'000	3'220'000
P-06 AGROVET- STRICKHOF	3'800'000		400'000	1'350'000	1'300'000	750'000
TOTAL	32'190'042		7'021'889	10'256'357	10'246'796	4'665'000

Mandats	Total	2008 versé	2009 versé	2010 alloué	2011 réservé	2012 réservé
Mandat Evaluation 2004-2007	14'500	14'500				
Mandat Evaluation 2008-2011	200'000				100'000	100'000
TOTAL	214'500	14'500			100'000	100'000

Annexe II

Chap. 4.3.3 du Modèle de comptabilité analytique

Version 2.3 du 01.10.2009

4.3.3 Répartition des revenus entre les objets de coûts

Le contenu des revenus des institutions universitaires et leur répartition dans les objets de coûts est décrite ci-dessous. Il convient de noter à ce propos que les services de comptabilité des collectivités publiques appliquent généralement le principe de la non-compensation (selon lequel recettes et dépenses ne sont pas mélangées).

4.3.3.1 Revenus imputables

Définition: ensemble des revenus dégagés par la haute école contribuant à une diminution de frais pour la collectivité responsable de la haute école. Ils se composent des éléments suivants:

4.3.3.1.1 Revenus divers

Contenu: ventes diverses (p.ex. copies, supports de cours vendus aux étudiants), droits d'usage, taxes de bibliothèques, intérêts perçus, revenus de la fortune, recettes administratives, revenus tirés de locations (p.ex. location de locaux appartenant à la haute école pour des manifestations particulières, location de places de parking). Autres revenus

provenant de la Confédération et des autres collectivités publiques pour financer d'autres activités que la recherche, p.ex. subventions de l'AI pour la pédagogie curative, subventions de l'OFAS pour l'orthophonie.

Répartition sur les activités: dans la mesure du possible, attribution directe à l'objet de coûts concerné, sinon ventilation vers les objets de coûts par le biais des taux d'activité (clé de répartition: moyenne de toutes les catégories de personnel).

4.3.3.1.2 Revenus tirés des prestations de services publics à caractère obligatoire

A) Contenu: Les revenus des prestations de services sont des prestations facturées par les institutions universitaires, qui sont fournies en continu dans le cadre d'un mandat public (le mandataire peut être un canton, une commune, ou la Confédération), p.ex. frais de traitement dans les hôpitaux vétérinaires ou les cliniques dentaires, examens de médecine légale, analyses de laboratoire dans les instituts de médecine humaine et vétérinaire).

Répartition sur les activités: crédités directement à l'objet de coûts prestations de services.

B) Contenu: revenus issus de la gestion de certains services publics (services de recherches conjonctuelles, musées et collections, jardins botaniques, etc.). Sont également considérés les revenus perçus pour des participations à des séances et les revenus provenant d'expertises, mandats d'examens, conseils techniques, scientifiques ou administratifs ayant un caractère obligatoire.

Répartition sur les activités: dans la mesure du possible, attribution directe à l'objet de coûts concerné, sinon ventilation vers les objets de coûts par le biais des taux d'activité (clé de répartition: moyenne de toutes les catégories de personnel).

4.3.3.2 Fonds de tiers

Contenu:

- Contributions (y compris overheads) pour des projets / mandats de recherche soutenus par le FNS, la CTI et l'UE et pour d'autres programmes de recherche nationaux et internationaux.
- Revenus des projets / mandats de recherche du secteur privé, des fondations, de la Confédération et des autres collectivités publiques.
- Revenus réguliers ou irréguliers provenant des dons de privés et de fondations pour financer d'autres activités que la recherche, p.ex. le financement d'une chaire par une fondation.

Répartition sur les activités: les fonds de tiers sont crédités directement à l'objet de coûts concerné du montant des coûts effectifs. Lorsque ce n'est pas

possible, répartition à l'aide des taux d'activité du personnel financé par fonds de tiers.

4.3.3.3 Contributions des étudiants

Contenu:

- Ecolages et autres taxes (y compris taxes d'examens) provenant des filières d'études des niveaux bachelor, master, diplôme et licence.
- Ecolages et autres taxes (y compris taxes d'examens) provenant de la formation approfondie (doctorat, DEA, DESS).
- Taxes de cours acquittées dans le cadre de la formation continue aboutissant ou non à l'obtention d'un certificat (p.ex. MAS, MBA).

Répartition sur les activités: les contributions acquittées dans le cadre de la formation de base des étudiants sont attribuées en fonction du nombre d'étudiants par domaine et filière d'études (méthode similaire pour les contributions acquittées dans le cadre de la formation approfondie). Les taxes de cours acquittées dans le cadre de la formation continue sont créditées directement à l'objet de coûts formation continue.

4.3.3.4 Subventions fédérales LAU

4.3.3.4.1 Subventions de base (art. 14-17 LAU)

Contenu: subvention de base pour les frais de fonctionnement de l'enseignement et de la recherche.

Répartition sur les activités:

La part destinée à l'enseignement (70% de la subvention) est répartie entre les domaines d'études et les objets de coûts au moyen du nombre d'étudiants SIUS ayant droit selon la LAU, pondéré par la subvention unitaire prévue dans le cadre de l'AIU.

La part destinée à la recherche (30% de la subvention) est attribuée à l'objet de coûts Recherche et développement et est répartie entre les domaines d'études à l'aide des fonds de tiers ou en proportion des coûts de recherche des domaines SIUS.

4.3.3.4.2 Contributions liées à des projets (art. 20-21 LAU)

Contenu: subvention fédérale pour des projets de coopération et d'innovation.

Répartition sur les activités: imputation directe dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, répartition à l'aide des taux d'activité du personnel financé p.ex. par fonds de tiers.

4.3.3.5 Subventions calculées de construction de la Confédération

Contenu: les subventions fédérales destinées aux bâtiments universitaires doivent être prises en compte comme des subventions calculées. Le calcul est effectué en appliquant le même principe que pour les coûts des locaux calculés (la part de la subvention fédérale est définie par type de sur-

face et par m² (voir annexe), ou plus simplement en appliquant 23% aux coûts calculés d'infrastructure (après transferts).

Répartition sur les activités: la répartition des recettes se fait selon la même clé que celle des coûts des locaux calculés.

4.3.3.6 Contributions AIU

Contenu: contributions selon l'accord intercantonal universitaire (AIU) du 20 février 1997

Répartition sur les activités: les contributions AIU doivent être attribuées aux différents objets de coûts en tenant compte du nombre d'étudiants ayants droit et du taux de pondération particulier par domaine. La clé de répartition se calcule comme suit: part en % des étudiants immatriculés ayants droit de la formation de base dans l'objet de coûts «enseignement de base» et part en % des doctorants immatriculés ayants droit dans l'objet de coûts «enseignement approfondi».

4.3.3.7 Revenus du domaine central

Les revenus obtenus dans le domaine central sont répartis sur les objets de coûts selon les mêmes principes que les coûts (voir chapitre 4.1.2.4 : Coûts du domaine central).

4.3.3.8 Contributions des collectivités cantonales et fédérales responsables des universités

La différence entre les coûts et les revenus de la comptabilité analytique fait apparaître la contribution de la collectivité responsable.